



accueil de loisirs
**la courte
échelle**

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS « LA COURTE ÉCHELLE »

Septembre 2025

215, chemin des abeilles
84110 Vaison-la-Romaine
Téléphone : 04 90 28 72 03
lacourteechelle@vaison-ventoux.fr
www.vaison-ventoux.fr

A) LA PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs « la courte échelle » est un service de la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Il est agréé par la Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports, il est financé par la CAF, la MSA, les parents et l'intercommunalité.

La structure accueille les enfants de 3 à 14 ans dans des groupes différents.

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis dans les cas suivants :

- avec le commencement de leur scolarisation,
- au mois d'août précédant le début de scolarisation de l'enfant ; cet accueil est soumis à une demande de dérogation, accordée par la direction de l'établissement, en lien avec le service de la PMI. Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas participer aux sorties et restent sur la structure.

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis, pendant les petites vacances et durant l'été, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Jours de fermeture : les jours fériés, fermeture exceptionnelle le lundi 21 octobre (premier jour des vacances d'automne, pour journée de formation du personnel) et 2 semaines de fermeture annuelle pendant toutes les vacances de Noël et jour de l'an du lundi 23 décembre au vendredi 03 janvier.

B) LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE

- **Individualité de l'enfant et découverte de lui-même.**
 - ❖ Temps d'accueil personnalisé.
 - ❖ Respect du rythme de l'enfant.
 - ❖ Encourager et féliciter.
 - ❖ Proposer des activités variées et adaptées.
 - ❖ Proposer des temps de parole.
- **Le vivre ensemble et la sensibilisation à la citoyenneté.**
 - ❖ Faire participer les enfants aux missions de la vie quotidienne.
 - ❖ Les règles de vie sur la structure et dans le groupe.
 - ❖ Projet passerelle entre les groupes.
 - ❖ Jeu de connaissance / coopératif / collectif.
 - ❖ Bilan journalier.
- **Développer le lien sensible entre l'enfant et le monde vivant.**

Permettre à l'enfant de découvrir la faune et la flore selon les saisons (balade, atelier culinaire, climat, jardinage...). Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- **Le soutien à la parentalité.**
 - ❖ Acteur du dispositif intercommunal PAUSE
 - ❖ Temps d'accueil des parents
 - ❖ Organiser des temps d'échanges et de partages conviviaux avec les familles (spectacle, fête en fin de session...).
 - ❖ Orienter les familles selon leurs besoins.

C) LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET LES DEMANDES D'ACCUEILS

Pour les enfants n'ayant jamais fréquenté la structure, **le dossier doit se faire avant la première présence de votre enfant**. Ainsi nous vous demandons de fixer un rendez-vous avec nous afin de venir visiter les lieux avec votre enfant et échanger sur le fonctionnement de la structure.

Le dossier d'inscription se fait uniquement sur le portail familles : <https://vaison-ventoux.portail-familles.app>

Les demandes d'accueil se font obligatoirement, au **plus tard, 48h et avant 14h en jours ouvrés à l'avance** (par exemple le lundi avant 14h pour le mercredi, ou le vendredi avant 14h de la semaine N-1 pour le mardi de la semaine N, directement sur le portail familles (celui-ci est accessible 24h/24h et 7j/7j). : <https://vaison-ventoux.portail-familles.app>

La structure dispose d'une capacité d'accueil. Si le nombre de demandes d'accueil excède la capacité maximale, l'attribution des places se fait par ordre chronologique des demandes d'accueil et une priorité sera accordée aux enfants dont les parents travaillent et résident sur le territoire.

Les annulations de demandes d'accueil se font obligatoirement, **au plus tard, 48h et avant 14h en jours ouvrés à l'avance** (par exemple le lundi avant 14h pour le mercredi ou le vendredi avant 14h de la semaine N-1 pour le mardi de la semaine N), directement sur le portail familles (celui-ci est accessible 24h/24h et 7j/7j). : <https://vaison-ventoux.portail-familles.app>

Dans le cas contraire, **l'intégralité de la réservation sera facturée à la famille** en fonction de la modalité d'inscription. Par exemple, si votre enfant est inscrit en journée complète, la journée complète vous sera facturée. Sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 7 jours.

D) L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Les enfants peuvent venir en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas.

Le matin, les enfants peuvent arriver entre **7h45 et 9h** (sauf les jours de sortie, où le départ peut avoir lieu plus tôt).

Les enfants inscrits le **matin uniquement** peuvent rester jusqu'à **12h15** au plus tard.

Les enfants inscrits en **matin + repas** peuvent rester jusqu'à **14h**.

Les enfants inscrits **l'après-midi uniquement** peuvent arriver entre **13h et 14h**.

Les enfants inscrits en **repas + après-midi** doivent arriver entre **11h et 11h15** au plus tard.

En fin de journée, les enfants peuvent partir **entre 17h et 18h15**. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires. Des retards répétitifs de la part des parents pourront entraîner une exclusion temporaire de l'enfant.

L'enfant sera remis à une personne autorisée sur la fiche de renseignement. Votre enfant ne peut pas être récupéré par une personne mineure et ne peut pas partir seul. Excepté si une dérogation est accordée par la directrice au regard de certains critères et sous réserve de l'obtention d'une autorisation écrite.

En dehors de ces horaires, les enfants seront accueillis au niveau du hall d'accueil et accompagnés par un membre de l'équipe du bureau dans son groupe.

Pour un bon déroulement de la journée, veuillez prévoir :

- pour les enfants de 3 ans :
un petit sac à dos, avec un ou plusieurs rechanges, et éventuellement un « doudou ».
- pour tous :
 - toute l'année : des vêtements adaptés au lieu, à la météo et au programme, un sac à dos et une gourde à son nom ;
 - de mai à septembre : une casquette ;
 - en été :
 - un petit sac à dos avec une casquette,
 - une gourde,
 - un maillot de bain,
 - une serviette de bain
 - pour les sorties à la rivière : des chaussures d'eau et un Tee-shirt supplémentaire

E) SERVICE DE NAVETTE MINIBUS

Les mercredis en dehors des vacances scolaires, deux agents de l'accueil de loisirs peuvent, sur inscription et **dans la limite des places disponibles**, accompagner en minibus les enfants présents qui sont inscrits à une association ou à un service de la communauté de communes.

Pour des raisons d'emploi du temps, seules les associations proposant leurs activités sur la commune de Vaison-la-Romaine sont concernées.

Ce service est offert aux familles. Le nombre de place est limité. L'attribution des places est faite selon l'ordre chronologique de la demande des familles.

Modalités d'inscription :

- Le service est réservé en priorité aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle le mercredi et ne peuvent donc pas se rendre disponibles (sur justificatif).

Les demandes doivent être faites par mail à partir du lundi 09 septembre :

lacourteechelle@vaison-ventoux.fr

Merci de nous préciser : le nom et prénom de votre enfant, le lieu de l'activité, les horaires d'arrivée et de départ, les dates de début et de fin de l'activité, le nom de la personne à qui votre enfant est confié.

Vous devrez également remplir une autorisation de déplacement si votre demande a été acceptée.

- Afin de satisfaire un maximum de besoins, le service est limité à une activité par jour et par enfant (un aller-retour). Les demandes supplémentaires seront accordées en fonction des places restantes.

L'accueil de loisirs se réserve le droit de ne pas assurer les navettes en cas de panne d'un véhicule ou de l'absence d'un de ses agents.

Aucune navette vers une activité extérieure à l'accueil de loisirs n'est envisageable durant les périodes de vacances scolaires.

Le parent s'engage à nous prévenir lorsqu'une association a annulé une séance.

F) LES RÈGLES DE VIE COMMUNE

Il est interdit aux enfants de jouer de façon brutale, de jeter des projectiles, d'apporter tout objet dangereux. Violences, grossièretés et mots blessants vis-à-vis d'autres enfants ou d'adultes, ainsi que la détérioration volontaire sont interdites.

D'une manière générale, l'enfant doit être évidemment respecté, mais il doit aussi respecter camarades, adultes et matériel.

Les animateurs sont autorisés à isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant qui ne respecterait pas ces règles.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une ou plusieurs rencontres avec les parents.

En cas de récidive, une exclusion temporaire pourra être appliquée ; elle sera accompagnée d'une nouvelle rencontre au cours de laquelle une réflexion sera menée sur les moyens et les personnes pouvant accompagner l'enfant et la famille.

G) L'ALIMENTATION

La structure fournit le repas du midi et le goûter ; nous avons le souci de proposer une alimentation saine et équilibrée, dans laquelle les produits issus de l'agriculture biologique, de saison, locaux et végétaux ont la priorité. Les goûters et les ateliers culinaires sont intégralement composés de produits bios et parfois équitables (la pâte à tartiner est sans huile de palme).

Les menus sont affichés à l'accueil de loisirs et sur le site de la Communauté de communes Vaison Ventoux (www.vaison-ventoux.fr).

Il est possible de commander un repas sans porc ou sans viande.

Pour les goûters d'anniversaire, conformément à la législation relative à la non-rupture de la chaîne du froid des produits consommables, les gâteaux frais ou « faits maison » ne pourront être acceptés.

H) LA SANTE

Pensez à clairement **faire apparaître, sur le portail familles, les éventuels problèmes de santé de votre enfant** (allergies, asthme, opérations, diabète ou autres...).

- Dans le cas d'un **PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)**, nous vous demandons de nous le transmettre signé avec les prescriptions médicales **chaque début d'année scolaire et dès qu'il y a des changements**.
- Dans le cas de **traitements médicaux ponctuels ou durables**, joignez aux médicaments une **ordonnance** de votre médecin ; prenez soin de vérifier les dates de péremption.
- Pour les enfants porteurs d'un handicap, une rencontre préalable à l'arrivée de l'enfant, entre les parents et l'équipe, est nécessaire pour faciliter sa bonne intégration. Toujours pour aider l'enfant et l'équipe, et selon la nature du handicap, une pré-inscription pour des dates précises pourra être demandée (afin d'éventuellement renforcer l'équipe d'animation). Pensez à nous faire part de tout ce qui pourra nous permettre d'assurer au mieux la sécurité physique et affective de votre enfant.

TRES IMPORTANT : pensez à nous faire part de tout changement concernant la santé de votre enfant et de nous transmettre les ordonnances et traitement adaptés.

En cas de maladie :

- les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) à la demande du directeur.
- en cas de maladie bénigne, l'enfant pourra être admis avec un traitement sur prescription médicale, qui pourra lui être administré (fournir le double de l'ordonnance et les médicaments prescrits).
- en cas de maladie contagieuse, les parents s'engagent à respecter le délai d'éviction légal.
- en cas de varicelle : les enfants ne pourront pas être accueillis pendant les 7 jours qui suivent l'apparition des premières vésicules, au-delà si nécessaire, jusqu'à la disparition de la dernière vésicule.

I) LE RÈGLEMENT DES FACTURES

Les factures sont mensuelles et disponibles sur le Portail familles. Elles doivent être réglées tous les mois.

Au-delà de 3 rappels sans nouvelle de votre part, la facture est automatiquement envoyée à la Trésorerie Générale pour recouvrement.

Pour acquitter vos factures, vous pouvez :

- ▶ **en priorité régler en ligne sur internet** via le Portail Familles intercommunal :

<https://vaison-ventoux.portail-familles.app> Celui-ci est accessible 24h/24 et 7j/7.

- ▶ **envoyer un chèque** à l'ordre de la **Régie de recettes Vaison Ventoux** avec le numéro de facture au dos.

- ▶ **venir sur place**, pour régler de préférence par carte bancaire ou chèque.

Vous pouvez utiliser les Cartes Temps Libres accordées par la CAF ou par la MSA ou les e-CESU.

Les familles redevables d'une facture émise dans une autre structure de la Communauté de communes (Club jeunes, Crèches Les écureuils ou Les p'tits malins, Ecole de musique et de danse, Vaison Ventoux Sports...) ne pourront plus être accueillies à l'accueil de loisirs, jusqu'au règlement de la facture.

L'équipe de direction se tient à votre disposition pour évoquer toute difficulté rencontrée dans le paiement des sommes dues. Vous pouvez également vous rapprocher du Service d'Aide Sociale de votre commune ou d'une assistante sociale de l'Espace Départemental des Solidarités (EDeS) dont vous dépendez.

J) LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Habitants de l'in-terco	JOURNÉE 1 ^{er} enfant	JOURNÉE 2 ^{ème} enfant	JOURNÉE 3 ^{ème} enfant	DEMI- JOURNÉE (sans repas)	DEMI- JOURNÉE (avec re- pas)
QF ≤ 728	9,20 €	7,80 €	4,60 €	4,10 €	7,70 €
729 ≤ QF ≤ 1070	9,70 €	8,20 €	4,80 €	4,30 €	7,90 €
1071 ≤ QF ≤ 1500	10,20 €	8,80 €	5,10 €	4,60 €	8,20 €
1501 ≤ QF ≤ 2000	11,20 €	9,50 €	5,70 €	5,10 €	8,70 €
QF ≥ 2001	12,20 €	10,40 €	6,10 €	5,60 €	9,20 €
Non connu	12,20 €	10,40 €	6,10 €	5,60 €	9,20 €

Habitants hors interco	JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE (sans repas)	DEMI-JOURNÉE (avec repas)
QF ≤ 728	13,80€	6,15€	11,10€
729 ≤ QF ≤ 1070	14,55€	6,45€	11,40€
1071 ≤ QF ≤ 1500	15,30€	6,90€	11,85€
1501 ≤ QF ≤ 2000	16,80€	7,65€	12,60€
QF ≥ 2001	18,30€	8,40€	13,35€
Non connu	18,30€	8,40€	13,35€

Les enfants qui habitent une commune du territoire de la Communauté de communes Vaison Ventoux (Brantes, Buisson, Cairanne, Crestet, Entrechaux, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Roman-de-Malegarde, Savoillans, Séguret, Vaison-la-Romaine et Villedieu) bénéficient d'un tarif préférentiel.

Les enfants résidant hors de l'intercommunalité, **habitant à plus de 30 kilomètres du territoire**, et étant en vacances chez des grands-parents, oncles et tantes, qui eux-mêmes résident sur le territoire de l'intercommunalité, bénéficient du tarif préférentiel. Dans ce cas, joindre un justificatif de domicile des grands parents ou oncles et tantes.

Les **frais journaliers de l'accueil de loisirs sont déductibles des impôts**, s'ils concernent des **enfants de moins de 7 ans**. Les attestations sont envoyées automatiquement courant avril de chaque année.

K) RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La Communauté de communes Vaison Ventoux, responsable de traitement, met en œuvre à travers les directions de la petite enfance, des accueils périscolaires et de loisirs, de la jeunesse, du numérique et des services scolaires de la Ville de Vaison-la-Romaine, un traitement de données à caractère personnel relatif à l'ouverture d'un dossier administratif. Ce traitement a pour but d'exécuter une mission de service public visant à faciliter son inscription ou celle de son enfant pour pratiquer ou participer à une activité proposée par la Communauté de communes ou la Ville de Vaison-la-Romaine.

Vos données personnelles seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la date d'inscription. Elles ne feront l'objet d'aucun partage avec des entités extérieures, ni d'aucun transfert hors de l'union européenne. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés modifiées, et du Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer.

Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez exercer les droits précités, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : DonneesPersonnelles@vaison-ventoux.fr

Toute présence à l'ALSH La courte échelle implique d'avoir pris connaissance du règlement intérieur et de le respecter sans réserve.